

**Délibération n°CA-2021-39**  
**Formation de la commission spécialisée**  
**"secours et soins d'urgence aux personnes"**

**Membres élus ayant voix délibérative**

En exercice : 23      Date de convocation : 24 août 2021  
Présents : 21      Quorum fixé à 12 membres  
Votants : 22  
Procurations : 1

**Résultats du vote :**

Voix "pour" :   
Voix "contre" :   
Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME	X		Mme M. PEQUIGNOT
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		
M. Michel RICHARD		
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Christelle CLEMENT		
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

**Membres élus ayant voix consultative**

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD		X
SCH Stéphane GILLET	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
ADC Laurent LAMARCHE	X	
M. Gilles VIENNET		X

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD	X	
ADC Dimitri AIME		
LTN Michaël COUROUX		
ADJ Françoise VALEUR		
Mme Muriel PEREUR		X

**Membres de droit**

	Présent	Excusé
Mme Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X

**Etaient également présents**

M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'état-major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, adjointe au chef du Groupement "Finances et Personnel" et cheffe du service "Paie et marchés publics"

L'an deux mille vingt et un, le sept septembre à quinze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

---

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration adopté par délibération n°CA-2021-34 du 07 septembre 2021.

---

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **Yves KRATTINGER**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS qu'il a été proposé d'adopter ce jour, le principe de formation de commission spécialisée a été acté.

A titre liminaire, il convient de préciser qu'avec 13 617 interventions réalisées en 2020, le secours à personne constitue 77% de l'activité opérationnelle réalisée en Haute-Saône. Par ailleurs, la raréfaction de la ressource médicale dans les zones rurales, les évolutions réglementaires et les réformes massives conduites par la Santé dans la prise en charge des urgences préhospitalières impactent directement le SDIS et son service de santé et de secours médical (SSSM). Ce dernier est de plus en plus sollicité pour assurer des prises en charge médicales et paramédicales dans le cadre de l'AMU.

Le SDIS doit donc se projeter dans l'avenir pour se mettre en situation de prendre toute sa place dans les évolutions que connaîtra inmanquablement l'organisation des secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP).

Eu égard à ces enjeux, le SSUAP constituant un élément déterminant de la politique départementale en matière de santé et d'offre de soins, je vous propose, dès à présent, la mise en place d'une commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes » chargée de :

- Suivre et analyser de manière régulière l'activité SSUAP ;
- Suivre et évaluer la politique départementale de secours et soins d'urgence aux personnes ;
- Piloter la mise en œuvre des objectifs du SDACR en matière de SSUAP ;
- Décliner localement les évolutions nationales en matière de SSUAP qu'elles soient législatives, réglementaires ou doctrinales (circulaires et instructions ministérielles, avis de la Haute Autorité de Santé, recommandations des sociétés savantes...) ;
- Suivre les applications départementales des mesures législatives portées par la proposition de loi Matras en matière de SSUAP ;
- Entretenir les relations avec les partenaires du SDIS dans le domaine du SSUAP ;
- Faire toute proposition visant à améliorer la réponse opérationnelle du SDIS en matière de SSUAP en parfaite concordance avec la politique générale départementale en matière de santé.

Afin de réaliser les missions confiées à cette commission, il est proposé d'associer les partenaires extérieurs suivants :

- Le président du conseil de surveillance du GH70 ;
- La directrice du GH70 ;
- Le chef du SAMU 70 ;
- La déléguée départementale de l'ARS ;

- Le directeur général adjoint de la solidarité et de la santé publique (DSSP) du Conseil départemental de la Haute-Saône ;
- Le conseil départemental de l'Ordre national des médecins ;
- Le conseil départemental de l'Ordre national des infirmiers ;
- Les présidents des communautés professionnelles territoriales de santé ;
- Des représentants des sapeurs-pompiers.

La commission cessera d'exister quand l'ensemble des objectifs du SDACR en matière de SSUAP aura été mis en œuvre.

Eu égard à ce qui a été précédemment exposé, il est proposé aux membres du conseil d'administration de former à effet immédiat, une commission spécialisée "secours et soins d'urgence aux personnes".

### Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, à **l'unanimité**, la création à effet immédiat, d'une commission spécialisée "secours et soins d'urgence aux personnes" et en désignent, à **l'unanimité**, les membres, afin de constituer cette nouvelle commission telle qu'il suit :

<b>Commission "secours et soins d'urgence aux personnes"</b>	<b>Composition</b>
	<b><i>Présidente</i></b>
	Edwige EME
	<b><i>Membres</i></b>
	Thierry BORDOT
	Frédéric BURGHARD
	Patrick GOUX
	Jean-Paul CARTERET
	Thomas OUDOT
	Marie BRETON
	Bernard PIQUARD

La composition de cette commission pourra être complétée avec le temps.

**Le président du conseil d'administration,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20210907-CA-2021-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2021

Affichage : 17/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Yves KRATTINGER**